

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 27 novembre 2018**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme MIELLE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (4) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AVENA (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme GINDRE (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme MARTIN-GENDRE (représentée par Mme LECOMTE LE GRAND).

Membres excusés (3) : M. BERTHIER, Mme HERVIEU, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 19 novembre 2018.

**Délibération n° : 47-2018**

**Objet : Admission de créances en non valeur – exercice 2018**

Au vu des pièces présentées par le trésorier municipal, justifiant de la non solvabilité des débiteurs, les membres du conseil d'administration ont décidé d'admettre en non valeur dans le budget principal les créances suivantes :

- Service Action Tutélaire	1 760,21 €	émoluments du SATGE suite à décès
- Service Social Général	314,00 €	Impayés sur prêts
-Service Social Gérontologique	140,00 €	
- Résidence Abrioux	379,81 €	impayés sur loyers
- Résidence Viardot	983,00 €	
Total	<b>3 577,02 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture  
021-262101066-20181127-47-2018-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2018  
Date de réception préfecture : 05/12/2018